

Informations de base	
2021/0387(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Mesures à l'encontre des opérateurs de transport qui facilitent ou se livrent à la traite des êtres humains ou au trafic de migrants en relation avec l'entrée illégale sur le territoire de l'Union européenne Subject 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.10.08 Politique d'immigration 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants	